

Note explicative

Demande de permis d'environnement

Situation : Parvis Chantecler 1180 Uccle

1. Les actes et travaux projetés

Le projet consiste en la transformation d'une église en un immeuble de 13 logements avec agrandissement par l'extension de la façade Nord-Est.

Les façades Nord-Est recouvertes d'un crépi gris (pas d'origine) sont démolies pour faire place à la nouvelle extension.

Un parking de 14 emplacements dont 2 prévus pour personnes à mobilité réduite, un local « vélos », un local « poubelles », des locaux techniques et des caves sont créées au niveau -1 ; ce qui implique d'abaisser le niveau existant de cet étage.

2. Infiltration des eaux de pluie

Un potager collectif est aménagé sur une partie de la parcelle et quatre jardins privatifs sont créés pour les appartements du rez-de-chaussée.

L'eau récupérée dans la citerne d'eau de pluie servira à alimenter en eau le potager et les jardins privatifs.

Le piétonnier, le local vélo et l'emplacement pour les poubelles à l'extérieur seront prévu en pavés perméables.

Seul l'accès parking ne sera pas réalisé en pavés perméables car il doit pouvoir être utilisé par les véhicules lourds (camions pompiers, les camions de déménagement,..).

Les chemins d'accès aux jardins privatifs du côté entrée garage sont réalisés en graviers.

2. Déchets

Un local poubelle est prévu au -1 d'une capacité suffisante pour accueillir plusieurs conteneurs de couleur différente afin d'organiser le tri sélectif (déchets résiduels, PMC, verre, papier et carton, ...).

Un espace extérieur est prévu en plus du local poubelle situé au-1, pour l'entreposage des poubelles des occupants de l'immeuble et permettant de faciliter le travail de collecte des services de « Bruxelles-propreté ».

Un composte est également prévu pour les déchets organiques qui sera utilisé pour le potager.

3. Mobilité

La création de 13 nouveaux logements va augmenter le nombre de déplacements motorisés au sein du quartier.

Un parking de 14 emplacements dont 2 prévus pour personnes à mobilité réduite est créé au niveau -1. Chaque emplacement sera équipé d'un pré-câblage pour le placement d'une borne de chargement pour véhicule électrique pour d'inciter les occupants (propriétaires ou locataires) à l'utilisation de véhicules hybrides ou tout électrique afin de diminuer les nuisances (pollution atmosphérique et nuisances sonores).

Un local vélo à l'intérieur du bâtiment et un local vélo supplémentaire créé à l'extérieur facile d'accès et sécurisés sont prévus afin d'inciter leur usage.

Des transports en commun (trains via les gares de Moensberg et de Linkebeek et bus 37, 43 et N11) sont à proximité.

4. Parking

Un parking de 14 emplacements est prévu pour les 13 appartements (2 boxs grillagés et 12 emplacements) au niveau -1.

Celui-ci est ouvert vers l'extérieur par des vantelles en aluminium thermolaqué sur 3 côtés du parking. Ventilation naturelle suffisante : les ouvertures correspondent à plus d'1/3 de la surface des murs (surface des murs = 150 m² ; surface des ouvertures = 58,5 m²).